
CAHIER DES CHARGES DU DISPOSITIF
« AIDE AUX VACANCES SOCIALES »
AVS - 2018

Dossier suivi par : Didier LE GOUZOUGUEC

didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr

☎ 02 46 67 10 66

1. INTRODUCTION

La Caf Touraine s'est engagée depuis 2008 dans une réforme des modalités d'intervention favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances des familles allocataires.

L'Aide aux Vacances Sociales (Avs) trouve ses fondements dans l'accompagnement des familles précarisées afin de leur permettre de construire un projet de vacances, de le réaliser et de bénéficier durant le séjour d'un accompagnement social adapté, l'ensemble ayant pour seule visée le resserrement ou la construction de liens familiaux.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Objectif Accompagner un nombre déterminé de familles identifiées comme précarisées ou fragilisées pour mener à bien un projet de départ en vacances dans l'une des structures d'accueil agréées au titre de l'accompagnement social dans le cadre du dispositif Vacaf.

Cadre du dispositif L'accompagnement en amont du séjour sera assuré par des relais locaux (Centres sociaux, Espaces de vie sociale, associations caritatives, etc.). Durant le séjour, les opérateurs locaux seront relayés par les structures d'accueil qui disposent d'un personnel et d'une organisation prenant en charge cet accompagnement social spécifique.

Les relais locaux s'engagent à mener à bien les projets dans le respect des conditions établies ci-après.

3. CONDITIONS DE FINANCEMENT

Condition relative à la structure pour être porteur (relais) de projet

Etre un organisme à but non lucratif, acteur du champ social (centre social, espaces de vie sociale, associations caritatives, associations d'aide à domicile, associations familiales etc.).

Condition relative au personnel chargé de l'accompagnement

Le porteur/relais de projet doit justifier de personnels référents compétents, responsables du suivi du projet.

Conditions relatives au choix des familles bénéficiaires

Public ciblé

Le dispositif s'adresse aux familles précarisées ou fragilisées (pour la Caf Touraine, une famille précarisée est une famille à très bas revenus : minima sociaux, revenus de substitution (pensions alimentaires, indemnités journalières, ...), temps partiel, etc.

Une famille fragilisée est une famille déstabilisée par un événement familial : séparation, deuil, naissance multiples, etc., une même famille peut-être à la fois précarisée et fragilisée.

Familles potentiellement bénéficiaires du dispositif Avf

Familles éligibles à l'action sociale de la Caf et allocataires de la Caf 37 au titre du mois d'octobre de l'année civile précédant le départ de la campagne « vacances sociales » et que les ressources soient connues par la Caf avant l'extraction du fichier des bénéficiaires.

Le QF de référence est celui de janvier de l'année en cours.

Les familles concernées ont reçu, pour la période considérée, une notification de droit à l'Aide aux Vacances Familiales (Avf).

Après l'édition générale des droits à l'aide aux vacances, la Caf ne procède à aucun réexamen des droits, même en cas de changement de situation.

Conditions relatives au séjour

Période de validité de l'aide : toutes les périodes de congés scolaires à l'exception des congés d'hiver.

La famille peut partir pour un séjour de 3 jours / 2 nuits à 8 jours / 7 nuits maximum sur la période de campagne considérée.

Conditions relatives au respect de la démarche dans la mise en place du projet

Exigence sur la qualité pédagogique du projet à visée sociale.

Le porteur de projet devra être en mesure de justifier des modalités d'accompagnement de la famille, depuis son recrutement jusqu'au départ : critères retenus pour la famille, modalités de préparation du départ avec la famille (entretiens individuels, et/ou réunions collectives, démarches de la famille), motivations du choix d'hébergement.

Exigence d'implication de la famille.

Recherche de partenariat : le porteur de projet doit rechercher d'autres partenaires financiers (Ancv, Cg, Ccas, associations caritatives).

Conditions relatives à l'aide financière accordée aux familles pour 2018

La prise en charge financière de la Caf, par famille et pour le séjour, s'élève à :

QF : 0 € - 449 €	QF : 450 € - 640 €
80 % du coût du séjour dans la limite d'un plafond 1250 € soit une aide maximum de 1 000 €	60 % du coût du séjour dans la limite d'un plafond de 1250 € soit une aide maximum de 750 €

Le paiement se fait au Tiers par l'organisme Vacaf.

Si la limite du montant de l'aide n'est pas atteinte, possibilité pour la structure d'accueil d'intégrer dans le montant de la dépense facturée, un forfait pour la pratique d'activités extérieures payantes. Le montant forfaitaire pris en compte ne doit pas excéder 20 % de l'aide Caf.

Conditions relatives à l'opérationnalité et la confidentialité

- Le porteur de projet doit désigner une ou des personnes référentes pour le projet. Des codes d'accès nominatifs (identifiant et mot de passe) seront attribués à ces personnes référentes pour accéder aux sites Internet CAFPRO (accès Caf aux QF des familles) et VACAF (accès réservation des séjours).
- Chaque « responsable légal de structure » détenteur des codes garantit personnellement leur confidentialité.

Vous pouvez retrouver toutes les modalités de ce nouveau mode de connexion :

www.caf37-partenaires.fr

dans notre la rubrique « Parentalité » : Aide aux Vacances Sociales – AVS 2018

4. CALENDRIER

- ▶ Accompagnement des familles retenues pour des projets de départ courant du 1^{er} semestre 2018 (montage du projet, réservation, départ).
- ▶ Candidature à l'Appel à projet à transmettre avant **le 15 juin 2018 à la Chargée de Développement Social Local** de votre territoire (Cf. : page 4). Réponse sur papier libre.
- ▶ Transmission des bilans des actions à la Caf Touraine, dans le mois suivant la fin des séjours, sur la grille d'évaluation fournie par la Caf Touraine.

Remarque : Il n'y a pas de convention signée entre le porteur de projet et la Caf.

ÉQUIPE TERRITORIALE CAF TOURAINE

Territoires Communautés de Communes	Conseiller Technique	Chargé de Développement Social Local
TOURAINES OUEST VAL DE LOIRE GATINE CHOISILLES PAYS DE RACAN TOURAINES EST VALLEES	Karine LORMOIS karine.lormois@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 61 – 06 25 25 51 49	Sylvie MICHEL sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 69 - 06 25 25 51 88 Marie Hélène PEALA (CC Touraine Est Vallées) marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 68 - 06 25 25 52 21
CASTELRENAUDAIS VAL D'AMBOISE BLERE VAL DE CHER VILLE DE SAINT PIERRE-DES-CORPS	Catherine BUIZZA catherine.buizza@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 59 - 06 25 25 51 23	Nathalie PALMENTY nathalie.palmenty@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 60 - 06 25 25 51 70
TOURAINES VALLEE DE L'INDRE TOURAINES VAL DE VIENNE CHINON VIENNE ET LOIRE	Mélanie LANDREAU melanie.landreau@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 62 - 06 25 25 51 63	Emilie FRIGUI emilie.frigui@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 67 - 06 25 25 52 20 Sylvie MICHEL (CC Chinon Vienne et Loire) sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 69 - 06 25 25 51 88
TOUR(S) PLUS (hors SAINT PIERRE-DES-CORPS)	Armelle PIOFFET armelle.pioffet@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 62 - 06 25 25 51 63	Emilie SŒUR emilie.soeur@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 70 - 06 22 71 41 04
LOCHES SUD TOURAINE	Nathalie RETEL nathalie.retel@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 71 - 06 25 25 51 46	Marie-Hélène PEALA marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr ☎ 02 46 67 10 68 - 06 25 25 52 21